



## 35? pour etre garé sur de la terre, pas de panneaux interdit

-----  
Par stanleyk

Bonjour,

je me suis garé sur un coin de terre près d'une voie de chemin de fer qui ne sert plus. Pleins de voiture s'y garent . j'ai reçu une amende de 35 euros l'autre jour.

ce n'est pas un stationnement gênant, pas un stationnement interdit, il n'y a pas de panneaux d'interdiction.

est ce contestable ?

merci de votre aide

[img]http://unfuretdanslaville.files.wordpress.com/2014/06/img\_5349-1.jpg[/img]